

Envoyé en préfecture le 13/10/2021

Reçu en préfecture le 13/10/2021

Affiché le 15/10/2021

ID : 090-200075133-20211011-06_11102021-DE



SMICTOM

DE LA ZONE SOUS-VOSGIENNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES

Séance du 11 Octobre 2021

Question n°6

Convention avec l'Association l'A.'BRICO de Rougemont-le-Château

L'an deux mille vingt-et-un, le **11 Octobre** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Bureau Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 1^{er} Octobre 2021.

11 délégués titulaires sur 16 étaient présents et 1 avait donné pouvoir.

Étaient présents : Francois BRESSON, Eric BOILLETOT, Yves TESTON, Emile EHRET, Denis KUNTZMANN, Henri STASCHE, Hervé UHLEN, Patrick MIESCH, Jacky CHIPAUX, Arnaud DOYEN, Serge MARLOT.

Avait donné procuration : Maxime BELTZUNG à Emile EHRET,

Étaient Excusés : Michel GALMICHE, Luc SENGLER, Jean-Luc ANDERHUEBER, Eric PARROT.

Secrétaire de séance : Denis KUNTZMANN

Nombre de membres		
Afférents au Bureau	En exercice	Votants
16	16	12

Vote		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0

Date de Convocation : 1 Octobre 2021

Date d'affichage : 15 octobre 2021

Envoyé en préfecture le 13/10/2021

Reçu en préfecture le 13/10/2021

Affiché le 15/10/2021

ID : 090-200075133-20211011-06_11102021-DE

DELIBERATION

VU la délibération n°10 du 30 Juillet 2020 concernant les délégations au Bureau Syndical,

L'association l'A.'BRICO est une association nouvellement créée sur la commune de Rougemont-Le-Château, qui participe à l'embellissement du village,

L'association souhaite fabriquer des décorations de Noël destinées aux écoles de Rougemont-Le-Château à partir de jouets usagés ou destinés à être jetés,

L'association a donc sollicité le SMICTOM afin d'envisager la récupération de jouets à la déchèterie d'Etueffont et ainsi donner une 2e vie aux jouets déposés,

Les intérêts des 2 structures étant convergents, il est proposé d'autoriser la récupération de jouets par l'association au niveau de la déchèterie d'Etueffont selon les conditions détaillées ci-après :

- Le SMICTOM collecte, stocke et pèse tous les jouets à destination de l'association.
- L'association l'A.'BRICO s'engage à effectuer l'enlèvement des objets collectés et stockés par le SMICTOM au moins 1 fois/semaine et à communiquer sur le partenariat avec le SMICTOM.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- ✓ De valider les présentes conditions d'enlèvement des objets par l'association l'A.'BRICO
- ✓ D'autoriser le Président à signer la convention avec l'association l'A.'BRICO
- ✓ D'autoriser le Président à signer tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président,

Patrick MIECH

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du
et de la publication le

15 Octobre 2021

13 octobre 2021